

DELIBERATION n° DECHETS CS 06 11 20
Séance du 3 novembre 2020
ACCES AUX DECHETERIES
TARIFICATION DES APPORTS DES COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES
Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 07

Procuration : 00

Absent : 02

Date de la convocation

Le 22 octobre 2020

Date d'affichage

Le mardi 3 novembre 2020 à 10 heures, les membres du collège déchets de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Roger COMBRES, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrice SUAREZ, Thierry REVEIL ;

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE et M. Didier DUPRONT ;

Par délibération en date du 08 février 2017, la collectivité a décidé la nouvelle tarification des apports en déchèterie. A ce jour, il a été constaté la difficulté d'appliquer cette délibération au motif que la généralisation d'accès aux déchèteries via une carte n'a été appliquée qu'aux professionnels.

Afin d'harmoniser les pratiques et les décisions de la collectivité, il a été instauré la généralisation d'accès aux déchèteries via une carte pour tous les usagers sauf particuliers (artisan, professionnels, collectivité, association,...).

La collectivité propose de débattre lors d'une prochaine séance du Collège Déchets sur l'harmonisation, le contrôle des apports et la tarification à mettre en place sur les déchèteries. Dans l'attente de cette prochaine décision, elle propose de retenir la gratuité pour les apports en déchèteries des Communes et Communauté de Communes.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
 DELIBERE ET DECIDE

- D'accorder la gratuité des apports en déchèterie pour les Communes et Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Président, Francis DUPOUEY

